

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE384

présenté par
M. Giraud et Mme Dubié

ARTICLE 4

A l'alinéa 1, après le mot :

« entreprises »,

insérer les mots :

« et leurs établissements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à sécuriser le rôle des CRESS en ajoutant "et leurs établissements" dans le texte même de la loi au regroupement des entreprises.